

COMMUNE DU RAYOL - CANADEL
TAXE DE SEJOUR 2018
APPLICABLE DU 1^{er} AVRIL AU 31 OCTOBRE
PAYABLE LE 10 DE CHAQUE MOIS SUIVANT

Je soussigné : **NOM** **Prénom**
Certifie exact le nombre de nuitées et de personnes séjournant dans le logement loué à :
ADRESSE
NOM DU PROPRIETAIRE
PERIODE DU **AU**

Nombre de nuitées	X	Nombre de personnes	X	tarif		
.....	X	X	€	=	€
TOTAL						€

Fait, le

Signature

Les personnes de moins de 18 ans en sont exonérées

Retourner en Mairie ce formulaire avec votre paiement (chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre du Trésor Public)
à adresser à :
MAIRIE DU RAYOL CANADEL Service Taxe de séjour – Place Joseph Giudicelli – RD 559 – 83820 RAYOL
CANADEL / Tél 04 94 15 61 07 – fax 04 94 15 61 19 – courriel secretariat.maire@rayol-canadel.fr

COMMUNE DU RAYOL - CANADEL
TAXE DE SEJOUR 2018
APPLICABLE DU 1^{er} AVRIL AU 31 OCTOBRE
PAYABLE LE 10 DE CHAQUE MOIS SUIVANT

Je soussigné : **NOM** **Prénom**
Certifie exact le nombre de nuitées et de personnes séjournant dans le logement loué à :
ADRESSE
NOM DU PROPRIETAIRE
PERIODE DU **AU**

Nombre de nuitées	X	Nombre de personnes	X	tarif		
.....	X	X	€	=	€
TOTAL						€

Fait, le

Signature

Les personnes de moins de 18 ans en sont exonérées

Retourner en Mairie ce formulaire avec votre paiement (chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre du Trésor Public).
à adresser à :
MAIRIE DU RAYOL CANADEL Service Taxe de séjour – Place Joseph Giudicelli – RD 559 – 83820 RAYOL
CANADEL/ Tél 04 94 15 61 00 – fax 04 94 15 61 19 – courriel secretariat.maire@rayol-canadel.fr